

FICHE DE PREVENTION : LA CONSTRUCTION
Mesures à adopter en cas d'inactivité sur un chantier

En phase construction et/ou maintenance :

1. Fermer et verrouiller manuellement les portes, dont les portes coupe-feu, les fenêtres, les volets, exutoires, etc... de l'ensemble du site, y compris cantonnements et base vie. Sécuriser la clôture périmétrique. Mettre en place un gardiennage 24h/24 et 7j/7.
2. Vérifier le bon fonctionnement et la bonne transmission des alarmes techniques, intrusion et incendie, l'adéquation des consignes à la station de télésurveillance, ainsi que la vidéosurveillance et l'éclairage des extérieurs du site.
3. Couper et purger l'ensemble des réseaux et réserves d'eau, gaz, électricité et tous fluides non vitaux de l'ensemble des parties et équipements du site de construction.
4. S'assurer du maintien en service des systèmes de pompages ou de rabattements y compris de leur alimentation électrique avec un système de secours.
5. Assurer le contreventement des ossatures érigées.
6. Protéger des intempéries et plus largement de l'eau et de l'humidité, tous les ouvrages, parties d'ouvrages, équipements, matériels, matériaux, outils, engins, etc... conformément à leur classe d'utilisation.
7. Vérifier que le matériel se situe dans une zone d'entreposage enfermée (soit à l'intérieur d'un bâtiment, soit au moins par une clôture), adaptée à l'endroit et aux objets concernés.
8. Séparer les unités de stockage par des murs coupe-feu ou par une distance de 50 mètres au minimum.
9. Limiter les valeurs déposées par unité de stockage.
10. Remiser engins mobiles, matériels et équipements dans des locaux clos et couverts.
11. Sécuriser les gros engins/équipements difficilement démontables et leurs accès.
12. Veiller à évacuer les déchets notamment combustibles et toute matière combustible de l'emprise du chantier.